

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
 Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havae, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. M. Laffie et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on verra se débiter.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
1 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 23 Mai 1876

L'amnistie est décidément écartée du terrain politique. La Chambre des députés a donné complètement raison au rapport absolument hostile de sa commission. Il reste à connaître le débat insignifiant qui aura lieu au Sénat, mais tout le monde sait à l'avance quel en sera le résultat.

Ainsi s'évanouissent les vœux secrets des hommes qui rêvent le retour du régime tombé dans la défaite et la honte. Ils ont voté contre l'amnistie; mais le langage de leurs journaux montrait clairement qu'ils étaient loin de compter sur le patriotisme et la sagesse de la majorité de nos députés. Ils espéraient que l'amnistie partielle, à défaut de l'amnistie totale, serait votée; mais cette dernière n'a obtenu que cinquante voix, et l'autre une centaine environ. La Chambre des députés mérite les éloges de tous les conservateurs. Autant elle s'est trompée dans sa rage d'invalidations électorales, autant elle a été pratique et juste à l'occasion de la Commune en ne fournissant aucun prétexte aux ennemis de la France.

La séance du Sénat, vendredi dernier, dont nous avons fait connaître le résumé d'après une dépêche spéciale, n'a pas manqué de gravité. On sait que M. le marquis de Franclieu, qui siège au Sénat parce qu'il avait consenti à abandonner la droite et le centre-droit pour être porté par les gauches, a adressé une question à M. le ministre de l'intérieur relativement à la phrase désormais célèbre de la dernière circulaire du regretté M. Ricard, sur les *espérances factieuses*.

La question s'est définitivement transformée en une interpellation signée de M. Paris. Cette interpellation sera développée mercredi prochain.

On va sans doute faire beaucoup de bruit autour de ce débat, et essayer de lui donner des proportions qu'il n'a vraiment point. A droite, on dit déjà que la Constitution est violée et que le Sénat a le droit de veiller à son exacte et véritable interprétation. A gauche, au contraire, on s'applaudit, un peu imprudemment peut-être, de la déclaration faite par M. de Marcère, notre nouveau et intelligent ministre de l'intérieur.

Il faut réduire tout ce bruit à sa juste valeur et ne pas voir dans un incident le commencement d'un conflit que personne ne peut désirer et qui ferait certainement peser une lourde responsabilité sur ceux qui l'auraient provoqué, quelque complet que puisse être d'ailleurs leur

échec.

A l'origine de cette affaire, il y a une circulaire d'une correction parfaite, puisqu'elle s'adressait aux préfets, c'est-à-dire à des fonctionnaires que personne ne force à prêter leur concours à une forme de gouvernement quelconque, et qui, puisqu'ils apportent ce concours en toute liberté, doivent le faire en toute sincérité et en toute fidélité. Ils ont le devoir absolu de considérer le gouvernement de la République comme définitif et l'on peut dire que la clause de révision existe pour tout le monde, excepté pour eux. De ce côté donc la situation du ministère est excellente, et personne ne saurait lui reprocher d'exiger de ses agents qu'ils soient des serviteurs dévoués et non des adversaires du gouvernement.

La réponse de M. de Marcère a quelque peu déplacé la question, et c'est alors qu'à M. de Franclieu s'est substitué M. Paris. M. de Franclieu était évidemment insuffisant, et d'ailleurs il prétendait parler au nom du représentant de la monarchie légitime qui n'est point en cause dans toute cette affaire. M. Paris sera plus habile. Il reprochera à M. le ministre de l'intérieur d'avoir exposé une théorie erronée sur le droit de révision, et il le fera en termes mesurés qui ne sont point dans les habitudes de M. de Franclieu. Il est probable que c'est M. Dufaure qui répondra, et qui rectifiera au besoin quelques paroles de M. de Marcère, si l'expression avait trahi, vendredi, la pensée véritable de ce dernier.

Il est certain que le droit de révision existe; mais il est certain aussi que ce n'est pas aux ministres de la République d'en parler. Leur devoir est de travailler à la fondation durable de la République, et les partis hostiles doivent attendre à 1880 pour faire valoir leurs prétentions contre la forme actuelle de gouvernement. Sans cela, point de stabilité, point de calme, point de prospérité. M. de Marcère est peut-être allé un peu loin, dans les termes, quand il a indiqué que les élections dernières avaient à peu près annulé le droit de révision. Cela peut être vrai *au fond et en fait*; mais cela n'est point conforme à la saine interprétation du texte et de l'esprit de la Constitution du 25 février.

Disons, du reste, que M. de Marcère s'est tout-à-fait montré, par son talent, à la hauteur des hautes fonctions que M. le maréchal de Mac-Mahon lui a conférées. Le lendemain, aussi, il a eu un nouveau succès en défendant sa conduite et celle de M. Ricard, à l'occasion de la révocation de certains maires. Nous avons, grâce à Dieu, un gouvernement conservateur et d'excellents ministres, et l'Empire ne réussira

pas à provoquer une nouvelle révolution qui nous apporterait la ruine définitive.

Les 50 députés qui se sont prononcés pour l'amnistie générale demandée par M. Raspail, appartiennent tous à l'extrême gauche. Parmi ces 50 députés, il y a 15 représentants de la Seine sur 25 que le département possède.

Les 35 autres appartiennent presque en totalité aux départements des Bouches-du-Rhône, du Var et du Rhône. En dehors des députations de ces départements, les membres qui ont voté pour la proposition sont isolés.

Les 25 membres de la députation de la Seine qui n'ont pas adopté la proposition Raspail se sont partagés en 4 abstentionnistes et en 6 votants. M. Gambetta est au nombre des abstentionnistes.

Voici le résultat des élections du 21 mai :

Auch (Gers). M. Peyrusse, qui avait été invalidé, a été élu par 7,851 voix, contre 7,762 données à M. David, candidat républicain.

Dax (Landes). M. Loustalot, candidat républicain, élu par 6,066 voix, contre 5,946 données à M. Cardenau, qui avait été invalidé.

Angers (Maine-et-Loire). M. Maillé, candidat républicain, élu par 9,813 voix, contre 9,582 données à M. Faire, invalidé.

Cognac (Charente). M. Cuneo d'Ornano, invalidé, est élu par 9,270 voix, contre 6,432 données à M. Planat, républicain (manquent trois communes).

Orthez (Basses-Pyrénées). M. Vignancourt, républicain, élu par 8,998 voix contre 8,803 à M. Chesnelong, légitimiste, invalidé.

Thonon (Haute-Savoie). M. André Folliet, républicain, élu contre M. de Boigne, légitimiste.

Guingamp (Côtes-du-Nord). M. Goyon, duc de Feltre, bonapartiste, invalidé, élu contre M. de Saisy, royaliste.

Bressuire (Deux-Sèvres). M. de La Rochejacquelin, invalidé, 8,934 voix; M. Bernard, républicain 8,918.

Le Mans (Sarthe). M. Haentjens, bonapartiste, invalidé, réélu par 10,000 voix contre 7,600 à M. Cordelet, républicain.

Melle (Deux-Sèvres). M. Giraud, orléano-républicain, élu par 9,065 voix contre 7,698 à M. Aymé de la Chèvrelière, conservateur sans épithète, invalidé.

Loudéac (Côtes-du-Nord). M. Carré-Kerisouet, républicain, élu contre M. Veillet, royaliste.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 21 mai, soir.

Le conseil des ministres s'est réuni hier, à une heure, à l'hôtel de la présidence.

Le mouvement préfectoral paraîtra probablement mercredi.

La commission extra-parlementaire, chargée de préparer un projet de loi organique sur les municipalités, s'est réunie hier matin, au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. de Marcère.

Les bureaux de la Chambre se sont réunis hier, pour nommer diverses commissions, notamment celle qui devra examiner le cas de M. Rouvier. Les groupes de la gauche ayant décidé de nommer commissaire dans chaque bureau le président même du bureau, la droite s'est ralliée à cette idée, et les bureaux ont voté sans discussion, à l'exception du 2^e bureau qui a nommé M. Lévêque, qui n'est pas président. La commission est composée de MM. Barni, Lévêque, Lepère, Victor Lefranc, Rameau, Leblond, Lisbonne, Houyvet, Danelle-Bernardin, Danelle-Bernardin, Thourel et Noël Parfait. Il paraît que tous les membres de la commission ne sont pas d'avis d'autoriser immédiatement les poursuites, et que quelques-uns, parmi lesquels on cite M. Leblond, se sont déclarés partisans d'une enquête préalable.

On assure, dans les cercles de la gauche, que le gouvernement n'accepterait pas l'interpellation Paris-Franclieu, par le motif que le Sénat n'aurait pas le droit d'interpeller sur une question purement constitutionnelle et qu'il appartiendrait seulement à une réunion des deux Chambres de fixer l'interprétation de l'article relatif à la révision.

Dans les cercles de la droite, on dit, au contraire, que M. Dufaure ne partage pas entièrement sur ce point l'avis de M. de Marcère et qu'il aurait engagé son collègue à se rectifier en s'expliquant.

Les hommes les plus modérés, dans tous les partis, sont, du reste, d'accord à reconnaître que la question est inopportune, et qu'il est à désirer que le débat puisse être évité.

Il se confirme que l'Angleterre a décliné d'entrer dans l'examen des résolutions arrêtées à Berlin. Le gouvernement anglais paraît avoir un double but en agissant ainsi : se réserver sa liberté d'action et atténuer dans une certaine mesure la pression morale exercée par les puissances du Nord sur la Turquie, de façon à retarder au moins le démembrement trop prévu de l'empire ottoman.

L'entrée de Nidhat-Pacha dans le gouvernement turc est généralement considéré comme un indice d'apaisement.

La Chambre a voté 425,000 fr. pour l'envoi d'ouvriers et d'instituteurs à Philadelphie.

M. de Marcère, interpellé par M. Durfort de Civrac, a désavoué l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône sur les maires et a prononcé, à cette occasion, quelques paroles qui lui ont valu de chaleureux applaudissements à gauche et au centre gauche.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 20 mai.

Dernièrement, M. Paul de Cassagnac avait interrogé M. de Marcère au sujet de la nomination du maire de la ville d'Auch; aujourd'hui, M. Durfort de Civrac a posé une question au ministre relative à la décision prise par le préfet des Bouches-

du-Rhône, qui a révoqué tous les maires et adjoints du département qui ne font pas partie des conseils municipaux.

Il y avait là un excès de zèle indiscutable : la loi nouvelle n'est encore ni votée ni même déposée. M. de Marcère l'a reconnu hautement, et il a ajouté que l'arrêt du préfet ne serait pas exécuté. Prenant texte de la question qui lui était posée, le ministre a déclaré avec une vive animation que le gouvernement ne voulait pas se soustraire à l'exécution de la loi, et, en quelques paroles, il a tracé le devoir du ministère.

Des applaudissements unanimes ont accueilli cette déclaration; la partie était gagnée, et il était bien visible pour tous qu'il y avait folie à vouloir créer un conflit entre la Chambre et M. de Marcère.

M. de Castellane a demandé alors à la Chambre de modifier la question en interpellation : l'Assemblée a accepté, et, durant une demi-heure, le jeune député du Cantal a tonné, avec une ardeur que le succès n'a pas récompensée, contre l'heureux ministre de l'intérieur.

M. de Castellane reproche à M. de Marcère son étourderie; c'est le même orateur qui, un jour, disait à M. Thiers qu'il manquait d'expérience. Prochainement, sans doute, M. de Castellane avancera que tous les matins M. Dufaure va, sous la conduite d'une bonne vigilante, jouer au cerceau dans le jardin des Tuileries.

Une douce gaieté s'empara de l'Assemblée, on rit, on est désarmé, et 343 voix sur 343 votants donnent raison à M. de Marcère contre son jeune, fougueux et inhabile adversaire.

En terminant sa réponse, M. de Marcère s'était exprimé ainsi :

« Le pays et la Chambre savent bien ce qu'est le ministère. Il veut faire la République sage et non violente; il veut la faire aimable et accessible à tous. (Applaudissements à gauche.) Pourquoi se refuserait-on à y apporter les éléments d'ordre dont on dispose? Le pays ne peut savoir de gré à gré qui que ce soit d'attester les divisions dont il a déjà tant souffert. Si l'honorable marquis de Castellane refuse sa confiance au gouvernement, on peut du moins affirmer qu'il n'a pas encore eu de raison suffisante pour le dire à la tribune. »

ORIENT

Le gouvernement anglais vient de décliner définitivement la proposition qui lui avait été faite de s'unir aux trois empires pour opérer sur la Porte une pression dans le sens des résolutions prises dans l'entrevue de Berlin. C'est là un fait considérable et qui ne contribuera pas peu à compliquer la question d'Orient. L'unanimité des puissances signataires du traité de Paris eût fait sans nul doute une impression profonde sur le Sultan et sur ses conseillers. L'attitude du cabinet de St-James doit au contraire les encourager dans une certaine résistance aux vœux des autres puissances, bien qu'on assure que l'ambassadeur de la reine Victoria à Constantinople ne conseillera point à la Porte de repousser les propositions débattues et arrêtées à Berlin.

En dépit de cette réserve, la solution des difficultés pendantes en Orient ne nous paraît pas prochaine. Aussi bien semble-t-il qu'on n'ait rien voulu faire pour la rapprocher. Les armoistements apportés dans le règlement des affaires de Bosnie et d'Herzégovine ont permis aux insurgés de devenir plus puissants; pendant ce temps, le reste de l'empire s'agite; les Bulgares sont en armes; la Crète réclame les mêmes concessions que celles qu'on veut accorder aux raïas serbes. Que va faire la Porte devant cette situation tendue et ces exigences?

Déjà les musulmans trouvent que l'on cède trop aux chrétiens. Une recrudescence du fanatisme religieux, imprudemment toléré, sinon encouragé, sévit dans toute la Turquie; l'attentat de Salonique est un symptôme douloureux et effrayant. L'intervention des étudiants en théologie ou *soufias* de Stamboul dans le renvoi et dans le choix des ministres sultan est un fait d'une portée extrêmement grave. Nous assistons là à des scènes qui rappellent les tumultes et les révoltes du temps des janissaires, alors que cette milice turbulente faisait et défaisait des vizirs voire même des sultans. L'autorité du souverain menace d'être méconnue, et l'impuissance où est le gouvernement turc de se faire respecter est notoire. L'avenir est sombre d'éventualités redoutables pour lui.

D'autre part, les puissances occidentales sont gravement intéressées dans toute cette affaire. Jusqu'où seront-elles entraînées par des événements qui peuvent survenir à chaque moment? Certes, nous ne conseillerions pas à notre gouvernement d'imiter l'Angleterre dans sa politique d'isolement. Nous souhaitons, au contraire, que la France joue toujours son rôle dans le concert européen; encore faut-il

qu'elle ne le joue pas en aveugle, et qu'elle ne sacrifie rien de ses intérêts véritables. On a bien tardé à s'occuper efficacement de l'Herzégovine. Qui sait si l'on ne va pas être contraint de veiller à la sécurité générale dans le reste de l'empire ottoman?

(République française).

Revue des Journaux

Français.

M. de Marcère n'est généralement connu du public que par un ouvrage publié à la fin de l'empire sur la *Politique d'un Provincial* et un autre ouvrage sur la *République conservatrice*, publié sous le gouvernement de M. Thiers. Il paraît que ce ne sont pas là les seuls titres littéraires de M. le ministre de l'intérieur et qu'il est l'auteur d'un volume publié en 1873, chez M. Charles Douliol, sous le titre de *l'Ordre public*.

Ce volume, de plus de 700 pages, est écrit dans un style qui rappelle d'une manière frappante le style des dernières circulaires adressées par M. Ricard aux préfets et qui sont attribuées à M. de Marcère. S'il était contesté que M. de Marcère fût bien l'auteur de ce volume, nous établirions les raisons qui permettent de lui attribuer sans aucun doute cet écrit.

Ce qui frappe dans l'ouvrage sur *l'Ordre public*, ce sont les préoccupations religieuses, morales et conservatrices de l'écrivain. L'auteur se déclare « catholique »; et « par conséquent pour moi, — dit-il, — dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre matériel, hors de l'Eglise point de salut. » Il est sévère contre la Commune et contre la population parisienne. « Paris, que les impies et la presse, incorrigibles et aveugles, osent encore appeler la capitale de l'idée et de la civilisation; Paris a prouvé par ses folies sanguinaires et incendiaires ce que devient un peuple qui a bravé Dieu et qui ne le connaît pas. » Plus loin, l'auteur établit que « le maintien de l'état social dépend de la pratique de la morale religieuse, de la morale chrétienne. » Tout l'ouvrage est dans ce ton; les idées sont excellentes; la forme est lourde, mais le fond, sans être neuf, est singulièrement juste. Nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage et d'y chercher des raisons d'approuver les idées de M. le ministre de l'intérieur et, s'il y avait lieu, des moyens d'approuver ses actes.

Temps.

La république nouvelle tient non-seulement à justifier la confiance de ses amis, mais encore à décourager ceux-là mêmes qui, malgré l'évidence, s'obstinent à faire de son nom le symbole inévitable de l'agitation. De graves défiances avaient accueilli l'avènement au pouvoir de la majorité républicaine. Que s'est-il passé depuis deux mois? On l'attendait à l'épreuve de certaines propositions téméraires, telles que le budget des cultes, l'amnistie, la représentation de la France au Vatican, l'envoi d'une délégation ouvrière à Philadelphie. Elle n'a pas fui ces défilés périlleux; elle a fait mieux: elle s'y est engagée tranquillement pour en sortir à son honneur. Il était difficile que des exemples venus de si haut ne fissent pas impression sur le pays. Quand le calme est dans le Parlement, il descend aisément dans la rue.

S'il est vrai que l'expérience soit une série de fautes dont on se souvient, le parti républicain a, dans sa propre histoire, assez de souvenirs de ce genre pour en éviter le retour. Les manifestations théâtrales ne lui ont pas tellement réussi qu'il n'en ait perdu le goût. Le fait de proclamer dix-sept fois la république en 1848 n'a empêché ni les journées de Juin ni l'élection du 10 Décembre. La république actuelle a des origines plus modestes, mais plus sûres; elle est née de la lassitude des uns, du patriotisme du plus grand nombre; il ne lui reste plus qu'à confondre, par sa modération, sa cause avec celle de la nation tout entière. Les débuts sont assez encourageants pour qu'elle s'attache définitivement à sa méthode nouvelle. On peut espérer que bientôt, par la force même des choses, l'opposition se circonscrira à un petit nombre d'esprits irréguliers, mais impuissants, et contraints d'inventer le désordre pour se donner le mérite de le combattre.

L'Echo.

Le *Pays* publie la note suivante :
La réunion des députés favorables au droit popu-

laire du plébiscite a eu lieu hier au soir au Grand-Hôtel.

Cette réunion a pris le nom de réunion du Grand-Hôtel.

Elle a ainsi constitué son bureau :
Président : M. Le Pelletier d'Aunay.
Vice-président : M. Hamille.
Questeur : M. Ganivet.
Secrétaires : MM. René Eschassériaux, Sarlande, Fauré, Lenglet.

Est-ce que MM. les bonapartistes ne pourraient pas écrire en français? Qu'est-ce que le droit populaire du plébiscite, sinon le plus horrible des pléonasmes? Il est vrai que c'est encore autre chose: c'est l'escamotage élevé à la hauteur d'une institution politique, c'est la souveraineté nationale aboutissant à l'autocratie d'un homme, c'est l'exploitation des principes de la Révolution, ayant pour but et pour résultat l'abdication du suffrage universel entre les mains d'un maître, c'est l'art de flatter le peuple et de s'en faire, pendant quelques années, plusieurs millions de rentes; après quoi on livre à la Prusse l'Alsace et la Lorraine, et l'on dit: « C'est égal, nous nous sommes bien amusés. » Mais la France qui a perdu deux provinces, qui a payé cinq milliards, qui a soldé, en outre, de son sang et de son or, les frais de la guerre civile, réfléchi sur les inconvénients des plébiscites, et pense que, si le gouvernement parlementaire a quelquefois commis des fautes, il a, sur le gouvernement plébiscitaire, cet avantage de n'avoir jamais commis de crimes et d'avoir toujours laissé après lui deux choses intactes: le territoire du pays et son honneur.

Moniteur universel.

A quelques sénateurs qui lui offraient la succession de M. Ricard, M. Buffet aurait répondu qu'après avoir été battu en première instance et en appel, il ne désirait pas subir le même sort en cassation.

Cette réponse est d'autant plus vraisemblable, qu'indépendamment de la netteté spirituelle de sa forme elle est également marquée au coin de la haute honorabilité politique de l'ancien vice-président du conseil. M. Buffet a pendant son passage aux affaires visé un objectif politique qu'il croyait, sans aucun doute, devoir être favorable aux intérêts de la France. Il est possible que sa conviction n'ait point changé depuis que le pays a refusé de le suivre dans cette voie, mais M. Buffet est trop un homme de tradition parlementaire pour essayer de faire casser, après trois mois seulement, l'arrêt qui a été rendu contre lui.

D'autre part il a bien trop l'expérience du parlement pour croire que la tentative à laquelle on voudrait l'associer, pour pouvoir se servir de son nom dans certains cas déterminés, ait en ce moment aucune chance de réussir. En eût-elle, on peut affirmer que M. Buffet ne permettrait pas qu'on lui fit jouer un rôle qui ne saurait être le sien?

Il ne faut pas oublier en effet que les promoteurs de la candidature de M. Buffet au Sénat sont les sénateurs de l'Appel au peuple et quelques conservateurs qui, volontairement ou inconsciemment, font le jeu des bonapartistes, et n'aspirent qu'au renversement de la Constitution. Bien évidemment M. Buffet, qui, plus que personne, a contribué au vote de cette Constitution, ne peut permettre qu'on se serve de son nom pour cette besogne. En admettant même qu'il ne soit plus aujourd'hui aussi convaincu qu'au 25 février de la bonté de son œuvre, son honnêteté politique lui commande de laisser faire en toute sincérité et en toute loyauté, à ceux qui ont plus confiance que lui, l'expérience qui se poursuit et dont le succès est si nécessaire pour l'avenir de notre pays.

M. Buffet peut, dorénavant, s'abstenir de prendre part au développement de nos institutions républicaines, mais incontestablement il lui est interdit de se mêler à leurs ennemis; et, tout en regrettant l'absence dans le parlement d'un talent aussi considérable que le sien, on est unanime à trouver que le moment de rentrer dans la vie publique n'est pas encore venu pour lui.

Pour notre part, nous avons la conviction que M. Buffet ne pense pas autrement, et que ces considérations l'ont déterminé à décliner la candidature que des amis compromettants s'étaient un peu trop hâtés de lui offrir.

Chronique religieuse

Je vous disais dernièrement, lecteurs, que plusieurs parmi nos incroyants rêvaient l'apothéose de *Voltaire*, et voulaient associer à cette œuvre

malsaine la France catholique.

Je vous disais aussi que Voltaire avait été l'insulteur de notre religion, l'insulteur de nos armes, l'insulteur de nos plus grandes et de nos plus pures gloires nationales.

C'est ce que je viens vous prouver aujourd'hui, à l'aide des écrits de Voltaire lui-même.

D'abord, qui peut ignorer que Voltaire traitait Dieu d'infâme?

Son cri de guerre était: « *Ecrasons l'infâme!* »

« *Dans vingt ans, écrivait-il en 1758, l'infâme aura beau jeu!* »

Toutes les injures, toutes les calomnies, toutes les monstruosité, Voltaire les a accumulées contre Dieu et contre l'Eglise.

Ses sarcasmes n'avaient qu'un but: saper les fondements du catholicisme, bafouer ses défenseurs.

Mais pendant qu'il mettait la religion au ban du ridicule, Voltaire insultait sa patrie qu'il mettait au-dessous de toutes les nations, et cela en un langage que nous nous garderions bien de reproduire.

Nous nous contenterons de citer quelques rimes pleines de cynisme où il insulte les français vaincus et félicite le vainqueur de *Rosbach*.

En réponse à une mauvaise pièce de Frédéric II, il lui écrivait :

- « Héros du Nord je savais bien
- « Que vous avez vu les derrières
- « Des guerriers du roi très-chrétien,
- « A qui vous taillez des croupières. »

Est-ce un français qui écrivait ces lignes?

Voltaire ne s'est pas encore arrêté là, et il a aussi déversé la calomnie sur nos plus pures gloires nationales. Nous n'en voulons pour preuve que son infâme poème sur notre héroïque *Jeanne d'Arc*.

Ah! comme nous le disions, c'est bien plutôt aux allemands de se grouper en foule autour d'un piédestal dressé à Voltaire, à lui ériger des statues, à les couronner de fleurs; Voltaire, l'ami de *Frédéric de Prusse*, qu'il appelle « *Notre grand roi de Prusse, notre Salomon du nord.* »

Enfin, comme s'il eût voulu protester contre le ciel de l'avoir fait naître français, Voltaire, on le sait, s'affubla d'un nom d'emprunt et renia le nom d'*Arrouet* qui était celui de ses pères.

Henri NADAL.

Chronique locale et méridionale.

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas le jour de l'Ascension.

MONUMENT A ÉLEVER AUX SOLDATS DU LOT, Morts pour la Défense nationale.

La commission a l'honneur d'informer le public, que le dimanche 28 mai courant, à 8 heures du soir, M. Pouzet, avocat, fera une conférence sur les événements de 1870-1871 et sur la campagne de la mobile du Lot.

L'orphéon de Cahors prêtera son concours à la soirée.

On peut s'adresser, dès à présent, à M^{me} Bastide concierge du Théâtre, pour la location des loges.

Une rumeur grave court la ville. Il paraît qu'une femme, la nommée C., vient d'être arrêtée sous la prévention d'infanticide. Les faits ne sont pas récents et n'ont été dévoilés qu'à la suite d'une discussion qui aurait eu lieu entre cette femme et son amant à propos d'une somme que ce dernier lui avait empruntée et ne tenait pas à rendre, paraît-il. Cette femme est âgée de 42 ans. Le dernier de ses crimes remonterait, dit-on, à deux ans.

On nous écrit de Puy-l'Evêque :

Une bien triste nouvelle vient d'impressionner notre ville.

M. Carles, Abel, commis principal des contributions indirectes vient de succomber des suites d'un accident de voiture, arrivé le 10 mai et dans lequel il avait eu la jambe broyée. Malgré les soins les plus intelligents et les plus pressés le tétanos s'est déclaré et les secours

de la science ont été vains.
M. Carles avait fait la campagne de 1870. Il était très-estimé dans notre commune. Son corps a été transporté à Moissac, sa ville natale.

PÈLERINAGE A NOTRE-DAME DE ROCAMADOUR.
Un train spécial de pèlerinage, organisé par MM. les ecclésiastiques des deux cantons de Figeac, partira de cette ville pour Rocamadour, le mardi 30 mai prochain, à 5 heures du matin, et rentrera à 6 h. 20 du soir.

Le prix des places, aller et retour, est fixé comme suit : 1^{re} classe, 6,75, 2^e classe, 4,70, 3^e classe 3,50.
Des cartes seront délivrées par MM. les ecclésiastiques de la ville, le samedi 27 et le dimanche 28 mai, on devra en payer le prix en les retirant.
On a pris les dispositions nécessaires pour donner la plus grande solennité possible aux divers exercices qui auront lieu, le jour précité, dans l'auguste sanctuaire de Rocamadour.

On nous écrit de Payrac :

Un fratricide a été commis lundi soir, vers neuf heures, au hameau de Laval, commune de Neillaguet. Le sieur Dumas (Baptiste), âgé de 45 ans, était sur sa porte, lorsque son frère Léon passa armé d'un fusil à côté de lui sans lui rien dire. Lorsqu'il eut fait quelques pas en avant, il se retourna et fit feu sur Baptiste, qui tomba grièvement blessé aux reins. On ignore le mobile du crime. Lorsque la gendarmerie est arrivée sur les lieux le meurtrier avait pris la fuite. La brigade de Payrac s'est aussitôt mise à sa poursuite.

Nous apprenons au dernier moment que Dumas (Léon) vient d'être arrêté.

On nous écrit de Lacapelle :

Dans la nuit du 15 au 16 mai, au lieu de Potier, commune de Cardillac, une tentative d'assassinat suivie de vol d'une somme de 1,553 fr. a eu lieu sur le nommé Destruel J.-P. dit Césaire, marchand de bestiaux de la commune de Labathode. On est sur les traces des coupables. Les blessures de Destruel sont sans gravité. Je vous transmets ces renseignements en toute hâte quoique incomplets. Le premier rapport fait à ce sujet par M. le commissaire de police de Lacapelle, ne dit pas dans quelles circonstances le crime a été commis. Espérons qu'il sera plus explicite dans un second.

Un avis est adressé à MM. les instituteurs, pour les informer que la carte de France dressée par l'état-major au 180,000^e qui a été mise à la disposition du public au prix de 1 fr. la feuille, leur sera livrée avec réduction de moitié. Ils pourront donc acquérir, à raison de 50 centimes, la feuille comprenant leur commune et au même prix la feuille avoisinant cette commune.

On nous écrit de St-Géry :

Depuis longtemps déjà le curé de St-Géry s'était promis de procurer à sa paroisse, l'inappréciable bienfait d'une mission. Ses vœux viennent d'être comblés. Le très R. P. Joachim, gardien des Capucins de Cahors a bien voulu se dévouer à cette œuvre de résurrection.
Pendant quatorze jours les heureux habitants de St-Géry ont fait la douce expérience de ce que peut la grande évangélisation sur les âmes et, en vérité, nous avons vu se réaliser pour eux la consolante prédiction d'Isaïe : « En ce jour-là vous chanterez ce cantique : Je vous rends grâce, Seigneur, de ce que, lorsque vous vous êtes irrité contre nous, à cause de nos péchés, votre indignation s'est bientôt apaisée au regard de votre miséricorde, et vous nous avez consolés. Nous savons maintenant que notre Dieu est notre force, notre gloire et notre salut. Nous ne chercherons plus à nous désaltérer dans les eaux bourbeuses des dissensions et des bas intérêts de ce monde ; mais nous puiserons avec joie les eaux pures dans les fontaines du Seigneur. » (I. S. 1-3.)
Le R. P. a tenu constamment suspendue à ses lèvres toute notre population et de nombreux fidèles accourus des paroisses voisines. Ses sympathiques prédications répétées toujours deux fois, et souvent trois fois chaque jour, le chant entraînant des cantiques qui inspirait l'élan et l'amour du devoir comme l'idée de la vraie beauté, la prière publique à hautes et fières voix, les confessions assidues et empressées, ont rempli le temps hélas ! trop court de cette période bénie, et une moisson inespérée est venue couronner un saint zèle et de vaillants efforts. Malgré les pressants travaux d'une saison attendue,

et les ardeurs de luttes intestines de plus d'une sorte, les charmes de la parole et les généreuses et robustes convictions du missionnaire ont bientôt subjugué tous les cœurs et les ont fait prosterner devant l'Agneau qui efface les péchés du monde.

Monseigneur, dont la sollicitude paternelle est constamment en éveil sur les besoins de son bien-aimé diocèse, a daigné, malgré l'accablement d'une longue et fatigante tournée pastorale, venir présider la clôture de la mission. Avec la grâce parfaite qui la caractérise, Sa Grandeur a fait jaillir de son âme les accents émus d'une satisfaction qui était pour nous une douce récompense. Deux fois, Elle est montée en chaire, pour faire entendre à la paroisse réunie à flots pressés et débordants sa bienveillante et solennelle parole. Déjà, Elle avait distribué à plus de deux cents hommes le pain eucharistique. Pour alléger le temps et le labeur de Monseigneur, M. Verdier avait auparavant fait participer toutes les femmes au divin mystère du tabernacle, et, par une allocution vive et tendre à la fois, interprété en d'aimables expressions les jeunes et purs sentiments des premières communiantes.

Puis la confirmation a vu accourir une belle phalange dont les rangs mêlés offraient le consolant contraste de néophytes de tous les âges de la vie, depuis la dixième année jusqu'à la quatre-vingtième.

Le soleil de notre Pentecôte était réjouissant et radieux.

Honneur et actions de grâces soient rendus à l'infatigable et digne fils de St-François auquel, après Dieu et Marie, nous devons tous nos bonheurs. La paroisse de St-Géry et son pasteur lui ont voué une reconnaissance éternelle.

M. Barayre, chez qui le sentiment religieux s'unit à une rare et parfaite urbanité est venu tout exprès ici, en villégiature, pour disputer et emporter de haute lutte l'honneur envié de fêter Monseigneur et l'heureux missionnaire, dans sa délicieuse résidence de St-Géry.

La paix est avec nous. Gloire à Dieu et à Marie Immaculée !

Z.

Nous lisons dans le *Courrier de la Gironde* :

Dimanche soir, vers neuf heures et demie, le tocsin signalait un incendie dans le cinquième arrondissement.

Un sinistre considérable venait d'éclater à l'angle des rues St-Pierre et des Argeatiers, dans l'atelier de fabrication de caisses de M. Rabaud.

Les flammes, alimentées par des planches et des bois excessivement secs, ont rapidement accompli leur œuvre de destruction.

Après avoir pris naissance dans le magasin du rez-de-chaussée, elles se sont engouffrées avec une telle violence dans la cage de l'escalier, qu'il a fallu aviser au moyen de sauver les personnes qui occupaient les troisième et quatrième étages, celles du rez-de-chaussée, du premier et du second se trouvant heureusement absentes en ce moment.

Des matelas ont été étendus sur le pavé pour permettre aux locataires cernés par l'incendie et dans l'impossibilité de descendre ou de se sauver par les toits, de s'élaner par les croisées.

Les époux Layssac et leur enfant ont pu être arrachés aux flammes.

Le fils de la femme Eustache est malencontreusement tombé sur la tête et s'est fait des blessures assez graves.

La femme Joséphine Verrailhon, âgée de soixante-quatorze ans, s'est élancée du quatrième étage, mais le corps a rebondi sur le matelas, et la tête a porté si fortement sur des pavés, que cette malheureuse septuagénaire n'a pas tardé à succomber dans l'église Saint-Pierre, où on s'était empressé de la transporter.

Les soins lui ont été vaieusement prodigués par M. Dabreuil, demeurant rue Judaique. Un des vicaires de la paroisse est arrivé à temps pour lui donner les derniers sacrements.

Au moment où l'incendie s'est manifesté, M. Rabaud, locataire du rez-de-chaussée et du premier étage, les époux Liader et M^{lle} Catherine, habitant le second étaient sortis comme nous l'avons dit.

A part les personnes que nous avons nommées, M^{me} Eustache, occupant le troisième étage était, dit-on dans la maison. On ne l'a pas encore retrouvée. On craint que son cadavre ne se trouve dans les décombres.

A une heure du matin, on était maître des flammes. Les pertes, considérables, sont couvertes par des assurances.

Vers quatre heures, des étincelles, provenant sans doute de ce sinistre, ont mis le feu

à la toiture de la maison de la rue des Argeatiers portant le numéro 20. On a pu promptement arrêter les progrès des flammes, qui n'ont occasionné que des pertes s'élevant environ à 500 francs.

P.-S. — Nous apprenons, au dernier moment, que la femme Eustache, née Coste, qui avait elle-même jeté son fils sur l'un des matelas, s'est élancée par la fenêtre. Trois hommes ayant aperçu son mouvement ont tendu les bras et ont pu la saisir avant qu'elle ne touchât la terre. Cette pauvre mère de famille s'est empressée d'aller à l'hôpital Saint-André pour avoir des nouvelles de son petit garçon, âgé de onze ans. Dans sa chute, le jeune Eustache s'est fait un trou à la tête. Les médecins croient que cette blessure n'aura pas de suites fâcheuses.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DUEL ENTRE DEUX BANDITS CORSES.

« Voici de curieux détails sur un duel entre deux Corses : l'un descendant du bandit Théodoro, et l'autre ex-zouave.

« Dans la nuit du 26 avril dernier, des coups de feu se succédèrent à des intervalles rapprochés, mettaient en émoi les habitants de la commune de Guagno, et lorsque la gendarmerie, éveillée par ces explosions, fut accourue, elle trouva au milieu de la route départementale n° 1, deux cadavres qui gisaient sur le sol, à quelques pas l'un de l'autre, traversés de plusieurs balles. Les vêtements des deux victimes avaient pris feu, et les cartouchières qu'elles portaient à la ceinture alimentèrent l'incendie, leurs corps étaient carbonisés. Ces cadavres étaient ceux du bandit Martin Poli, âgé de vingt-cinq ans, et de Joseph Leca, surnommé le Zouave, âgé de trente-cinq ans, de la commune de Guagno.

« Martin Poli, petit-fils du fameux Théodoro, que l'on appelait le Roi de la Montagne, et dont le nom est si souvent répété dans les annales criminelles de la Corse, avait débuté depuis quatre ans, dans la carrière du crime. A l'âge de vingt ans, il avait été condamné à six mois de prison pour avoir blessé d'un coup de stylet un bonnetier habitant de Guagno, avec la femme duquel il entretenait des relations coupables, et cela, dans les circonstances que voici, et qui suffirent pour donner une idée de l'audace de ce jeune malfaiteur. S'étant rencontré sur le chemin public avec le mari de cette femme qui était monté sur un cheval, il l'avait contraint, les armes à la main, à lui céder sa monture pour ne pas manquer le rendez-vous qui lui avait été donné, et c'est parce que le mari, qui ignorait d'ailleurs la conduite de sa femme, lui avait résisté, qu'il l'avait frappé d'un coup de stylet. Condamné plus tard, d'abord à quinze mois, puis à deux ans de prison et dix années de surveillance pour attentats contre les personnes, il s'était soustrait par la fuite aux poursuites de la force armée. Tireur habile, braconnier de profession, il était déjà la terreur du canton de Soccia. »

« Joseph Leca, surnommé le Zouave, parce qu'il avait servi sept ans dans un régiment de zouaves, n'était pas moins redoutable. Après avoir gagné par des actes de bravoure la médaille militaire et obtenu une concession de terrain en Algérie, il avait perdu l'une et l'autre à la suite de treize condamnations plus ou moins graves, et comme son digne émule, le bandit Poli, il aspirait à devenir un bandit renommé.

« Tous deux étaient d'une mâle beauté et d'une vigueur peu commune. Depuis quelques mois ils courtoisaient assidûment une jeune fille dont ils ambitionnaient la main. Leca, jaloux de la préférence qu'elle paraissait avoir pour Poli, avait songé à se débarrasser de son rival en recherchant son amitié pour le livrer plus facilement à la gendarmerie. C'est pour arriver à cette fin que, dans la nuit du 26 avril, il l'avait attiré dans le cabaret de la femme Martini, aux environs de Guagno. Là, une explication ayant eu lieu, Poli dit à Leca : « Je sais que tu cherches à me faire tomber dans une ambuscade, mais sache bien que des hommes de ma trempe ne se laissent pas prendre, et que je sais comment il faut punir des traîtres de ton espèce ! »

« Leca, tout en protestant contre le reproche de trahison qui lui était adressé, répondit : « Et toi, apprends qu'un zouave ne tremble jamais devant un ennemi, quel qu'il soit ! »

« Pensant que ces deux hommes qui étaient armés jusqu'aux dents, allaient en venir aux prises, la cabaretière les pria de se retirer, pour ne pas l'exposer à être mise en contravention. Poli et Leca sortirent aussitôt, tenant chacun leur fusil à la main, pour vider leur

querelle en rase campagne. La lune éclairait alors de sa pâle lumière les maqui qui bordent la route. L'un et l'autre vont prendre position à une certaine distance, et, abrités derrière des troncs de châtaigniers séculaires et des rochers dont les formes fantastiques se dessinent sur le versant de la montagne, ils engagèrent entre eux un combat de tirailleurs ; puis se rapprochant insensiblement de la route, ils ne tardèrent pas à se trouver face à face.

« On entendit alors quatre coups de feu retentir simultanément, puis le silence se fit autour d'eux ; c'était le silence de la mort, car tous deux venaient de tomber mortellement frappés en pleine poitrine, tenant encore dans leurs mains crispées le fusil qui les avait vengés. Lorsque les autorités locales furent arrivées sur les lieux de la scène, leurs cadavres étaient carbonisés et noyés dans une mare de sang. Après les constatations d'usage, ils ont été enlevés par les soins de leurs familles et enterrés avec les honneurs religieux.

« Ce triste événement a causé une certaine émotion, mais il a en même temps rassuré les populations, justement alarmées de l'audace de ces deux hommes redoutables, qui paraissent destinés à faire revivre la lugubre légende du banditisme.

Marchés aux bestiaux de La Villelte.

Paris, 22 mai 1876.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.478	1.809	1.38 à 1.84
Vaches.	835	819	1.10 à 1.66
Taureaux.	132	102	1.06 à 1.44
Veaux.	682	670	1.50 à 2.20
Moutons.	17.624	16.979	1.82 à 2.08
Porcs.	1.428	982	1.44 à 1.74

Dernières nouvelles

Versailles, 22 mai soir.

La discussion de l'amnistie, au Sénat, a été encore plus courte qu'on ne le pensait. M. Victor Hugo a défendu sa proposition par des motifs qui ont paru bien peu concluants puisqu'aucun membre du cabinet n'a jugé à propos de lui répondre. Le Sénat a repoussé presque à l'unanimité, par assis et levé, la proposition de M. Victor Hugo. Il s'est ensuite ajourné à mercredi pour la discussion de l'interpellation Paris.

M. de Marcère doit, dit-on, aller présider mercredi, le concours général d'Arras. On assure qu'il y prononcera un discours politique.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui et a reçu communication de la partie du mouvement administratif qui ne lui avait pas été communiqué à sa dernière séance. On pense que le mouvement paraîtra demain.

La commission supérieure de l'Exposition universelle de 1878, se réunira demain pour le classement des plans présentés. On pense que la liste des lauréats sera connue à la fin de cette semaine. La commission multipliera alors ses séances afin d'arrêter les règlements, les conditions financières et autres de l'entreprise. C'est seulement lorsque le projet d'ensemble sera entièrement terminé, que la Chambre des députés aura à se prononcer.

La commission chargée d'examiner l'affaire Rouvier a élu M. Thourel président et a décidé de garder le secret sur ses délibérations. On assure qu'elle va procéder discrètement à une contre-enquête avant de prendre une décision dans un sens ou dans l'autre.

Bourse de Paris.

Paris, 23 mai 1876.

Rente 3 p. %	68.00
— 4 1/2 p. %	97.40
— 5 p. %	105.20

BIBLIOGRAPHIE

La librairie Hachette met cette semaine en vente la première livraison du second volume de la *Géographie universelle* de M. Elisée Reclus. Le succès que le premier, *l'Europe méridionale*, a obtenu, a dépassé les espérances des éditeurs et de l'auteur lui-même. Et cela n'a pour nous rien de surprenant : le plan de cet immense ouvrage, qui n'aura pas moins de dix volumes, enrichis d'une série innombrable de cartes, de plans, de vues, de figures représentant tous les types des races humaines, offre un ensemble auquel on ne trouverait rien de comparable même dans les meilleures publications qui l'ont précédé. M. Reclus, en effet, a repoussé la vieille méthode des géographes classant minutieusement les longitudes et les latitudes, les villes et les bourgs, la population, les divisions administratives, le commerce et l'industrie. A cette pratique aride, il a substitué l'ample récit qui embrasse les grandes lignes de configuration terrestre, saisissant partout l'humanité dans ses luttes et ses efforts et la suivant à travers les siècles depuis sa naissance jusqu'à nos jours, sans négliger toutefois aucun des renseignements qui se rattachent à la science géographique. Si empressé qu'ait donc été l'accueil fait par le public au premier volume, on peut augurer qu'il sera surpassé par le second, car c'est à LA FRANCE qu'il sera consacré, à cette France sur laquelle, en dépit de ses malheurs, tous les yeux sont fixés, et qui reçoit la visite du monde entier. On devine, du reste, avec quel soin, quelle autorité et quelle pré-

dilection, l'auteur a décrit un pays qui est le sien, qu'il a parcouru dans tous les sens et sur lequel il a déjà publié de si remarquables travaux.

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du numéro du 13 mai 1876.
De la Crémation ou de l'Incinération des cadavres, au point de vue théorique et pratique (2^e article), par Cadet. — La Convention commerciale entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie, par Auguste Petit. — La Navigation de la Seine, par E. Avril. — Amélioration de la Seine entre Paris et Rouen, déposition des conseillers généraux du département de la Seine. — La Concurrence et ses effets (2^e article), par Courcelle-Seneuil. — L'exposition de 1878 et la ville de Paris, par Yves Guyot. — Rapport sur le budget de 1889, par Emile Gauthier. — Société d'économie politique : Réunion du 5 mai 1876, par Mercier.
Chronique économique. — Les origines du budget de 1877, par Mercier. — La Situation économique en Angleterre. I. Le commerce extérieur de l'Angleterre pendant le mois d'avril 1876. — II. La dépréciation dans la valeur de l'argent et de ses effets sur le commerce de l'Angleterre. — III. L'émigration de 1875, par Barbier.
Bulletin économique. — Actes officiels. — La marine marchande et le système protecteur. — Le mouvement commercial des quinze dernières années. — Projet de budget de la Ville de Paris. — Isthme de Suez : Mouvement du premier trimestre 1874-1875-1876. — Le commerce suédois. — Les douanes Russes. — Les finances japonaises. — Budget de l'Espagne pour 1876-77. — Les postes allemandes. — L'exploitation des chemins de fer d'intérêt local en 1875 et 1874. — Statistique de l'émigration anglaise en 1875, par Lassez.
Bulletin politique.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 47 (20 MAI 1876)
Année périodique, ou doublement de la vie, par M. Azam. — L'instinct et l'intelligence des animaux, par M. N. Joly. Muséum d'histoire naturelle de Paris, physiologie générale; cours de M. Claude Bernard. L'état-major en France: L'inspection, le contrôle, l'avancement, l'école supérieure de guerre. — Académie des sciences de Paris. — Nécrologie: Charrière. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 47 (20 MAI 1876)
Sorbonne, archéologie; cours de M. Georges Perrot (de l'Institut: leçon d'ouverture; l'archéologie classique. — Le Salon de 1876, par M. Charles Bigot. — Ferdinand Freiligrath, par Léo Quesnel. — Le premier chemin de fer en Chine, par M. le Dr Durand-Fardel. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N***. — Bulletin politique.
(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de médecine, à Paris.)
Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Sis mois: 45 fr. — Un an: 25 fr.
Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Les livraisons 24 et 25 de l'*Histoire de France illustrée* de Michelet qui vient de paraître chez l'éditeur Lacroix, complètent le 2^e volume de cet important ouvrage.
On y voit défilér la première moitié du XIII^e siècle, la papauté commence à déchoir alors que les ordres mendiants dominicains et franciscains augmentent dans de notables proportions. La légende

de St-François s'y trouve tout au long; on ressent au XIII^e siècle l'influence des femmes.
Louis IX dit St-Louis, se fait remarquer par ses promesses, son grand cœur et son équité, la France prospère et grandit de jour en jour.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'*Echo de la Sorbonne*, ouvrage complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philéas Salicis, Hippolyte Cocheris, Périsse, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet ouvrage, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre **CONSTIPATION**, Hémorrhoides, Migraines.
Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^{is} 2, 50. Poste 2, 75
Dépôt dans toutes les pharmacies.

ACHETEZ VOS MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon,
Chez **A. ROBERT**, Fab^{ic}
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et f^{rs}

Pour tous les articles et extraits non signés,
Le propriétaire-gérant A. Layton.

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale

in-8° (édition épuisée).

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8°. — Prix: 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

M. MAHOUT

EX-MAÎTRE TAILLEUR AU 7^{me} DE LIGNE

Marchand TAILLEUR

A CAHORS, Galerie Bonafous.

GRAND ASSORTIMENT DE

Castor noir, Zéphir, Mérimos pur laine,
Popeline, Edredon, Alpaga, Moleton noir,
Reps pour pardessus, Cabans Caoutchouc en satin.

Recommandé aux Ecclésiastiques et aux gens de goût.

DRAGÉES DOCTEUR DEB toniques, Dépuratives, au copahivate de fer et manganèse. Guérison certaine sans injections et sans mercure de toutes les **MALADIES SECRÈTES** des deux sexes, récentes ou anciennes, blennorrhagies, pertes blanches, maladies de vessie, de matrice, incontinence et rétention d'urine, rétrécissement, **maladies de la peau, dartres, rhumatismes, goutte**. Ces Dragées préservent des **accidents consécutifs**, et font, seules, disparaître les maladies résultant d'un vice du sang ou de l'acreté des humeurs. Prix: 4 fr. Exped^o franco. Paris, pharmacie Fontaine, pl. Petits-Peres, 9, et les Pharmacies. — On trouve mêmes ph^o: les **DRAGÉES** du docteur **ELIE**, anti-**névralgiques** qui calment instantanément les **NEURALGIES**, les **maladies nerveuses**, migraines, palpitations, hystérie, épilepsie. Prix: 5 fr. — Remède nouveau! A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

LA PRÉVOYANCE MILITAIRE

Capital social: DEUX MILLIONS de francs
1, rue de la Grange-Batelière, PARIS

La Prévoyance militaire a pour objet d'assurer un capital à tout militaire ou marin blessé dont la blessure motive une pension ou une gratification de l'Etat. — Moyennant une prime unique, payable soit en une seule fois, soit en cinq paiements annuels de 10 fr. à 200 fr., elle assure une somme de 1,500 à 30,000 fr.

S'adresser à M. Ségol, Directeur à Cahors.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinet

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors
Grand assortiment de Bouquets d'Église; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.
Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'ardoise brodé or.

Flacon: 5 fr. — Flacon: 5 fr.
PEAU DU VISAGE
LE LAIT ANTÉPHELIQUE
pur ou coupé d'eau dissipe
ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES
Conserve la peau du visage claire et unie
Paris-GANDES — 84 St-Denis, 26
Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN CHASSAING
BI-DIGESTIF DE
A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors
Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.
M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

BAYLES J^{ne}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment de longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-à-trous de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouvettes, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de **coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.**

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 42 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les **Eaux minérales de Miers** remonte à plusieurs siècles; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier qui l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la **Fontaine minérale** offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin-Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.